



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 22 mai 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/59 de la Municipalité, du 14 décembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la stratégie municipale de lutte contre le harcèlement de rue ;
2. d'approuver la réponse municipale au postulat de Mme Léonore Porchet et consorts « Pour une lutte contre le harcèlement de rue fondée sur l'éducation » ;
3. d'approuver la réponse municipale au postulat de Mme Léonore Porchet et consorts « Pour une application mobile contre le harcèlement de rue à Lausanne » ;
4. de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la résolution de Mme Léonore Porchet adoptée par le Conseil communal suite à son interpellation « Hey mad'moiselle... Il se passe quoi avec le harcèlement de rue à Lausanne ? ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-deux mai deux mil dix-huit.

La présidente



Le secrétaire :